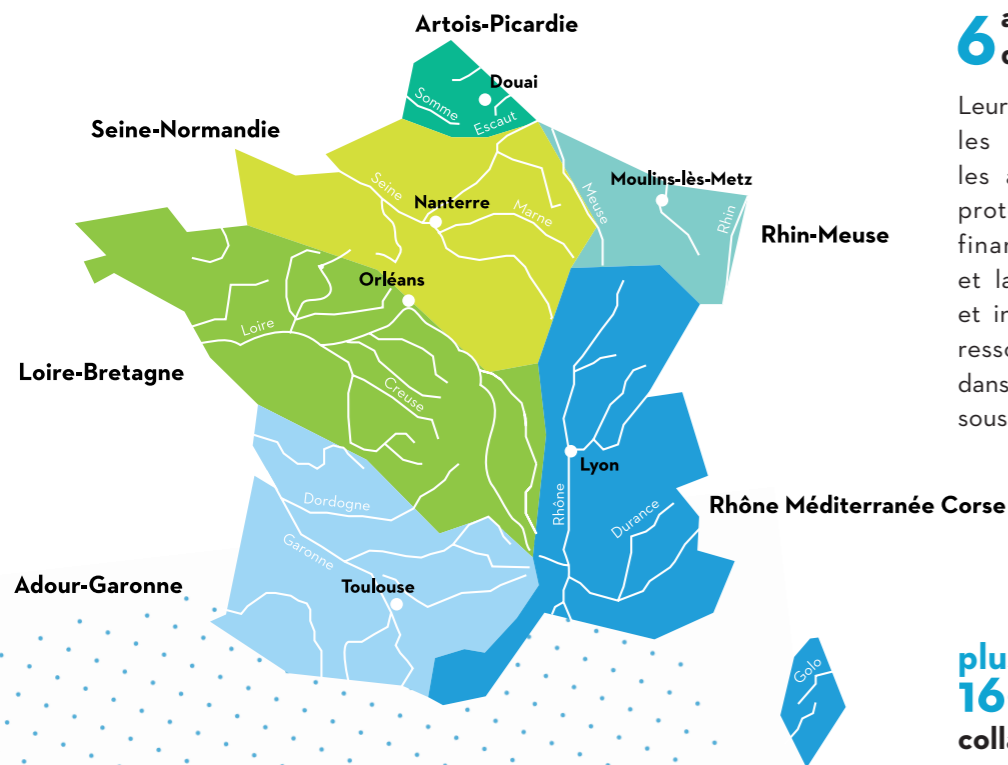




Une coopération internationale

Les agences de l'eau partagent leur expertise dans le domaine de l'eau par des actions de solidarité à l'international. Elles apportent également leur soutien financier aux porteurs de projets publics et privés (collectivités, ONG, associations) en mobilisant jusqu'à 1 % de leurs recettes de redevances pour le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

ENSEMBLE, CONTRIBUONS À RELEVER LES DÉFIS DE L'EAU!



6 agences au plus près des territoires

Leur mission : aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de tous projets et initiatives visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité dans chaque bassin hydrographique sous climat changeant.

plus de **1600** collaborateurs expérimentés et engagés sur tout le territoire

Jun 2020 - Réalisation et conception graphique : DDC Lille - Adverto

6 AGENCES DE L'EAU

UNE MISSION COMMUNE POUR L'EAU, LA BIODIVERSITÉ, LE LITTORAL



UNE AMBITION : LE BON ÉTAT DES EAUX

Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Placées sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Chaque euro prélevé est réinvesti sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau.

4 grandes priorités



Gérer et partager les ressources en eau



Garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines et par temps de pluie



Restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité



Agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières



Un enjeu fort : l'adaptation au changement climatique

Pour anticiper les conséquences du changement climatique, les agences se sont dotées d'un plan d'adaptation et y consacrent déjà plus de 40% de leurs aides de 2019 à 2024.

Les agences de l'eau



Des acteurs incontournables

de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes de l'eau,



Un modèle de gestion intégrée

de la ressource en eau par bassin versant partagé à l'échelle internationale,



Une expertise des enjeux de l'eau sur les territoires,



Un fonctionnement financier incitatif, levier de la transition écologique et solidaire,



Un savoir-faire dans l'accompagnement de proximité

des collectivités et des acteurs économiques et non économiques,

UNE POLITIQUE PARTICIPATIVE, UNE AMBITION COLLECTIVE

La gestion de l'eau par grands bassins hydrographiques correspond aux territoires des grands fleuves et de leurs affluents. Dans chacun de ces bassins, un comité de bassin réunit toutes les catégories d'usagers. Son rôle est notamment d'élaborer la politique de l'eau.

Cette organisation décentralisée permet aux agences de l'eau d'agir pour répondre au mieux aux enjeux propres à chaque territoire.



Une meilleure concertation et plus de réactivité dans le financement des projets locaux



Un rôle actif dans les politiques d'aménagement et la vie économique du territoire

DES MOYENS D'ACTION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Les agences de l'eau disposent de moyens financiers à la hauteur des défis à relever.

C'est dans le cadre de programmes pluriannuels d'intervention de 6 ans que se décident les travaux et opérations soutenus par les agences de l'eau. Ces plans répondent aux objectifs et orientations fixés dans chaque SDAGE.

Le 11^e programme

d'intervention 2019-2024 : une politique ambitieuse et volontariste pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.



plus de 12 milliards

d'euros mobilisés pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau en France face au défi climatique.



Un système économique

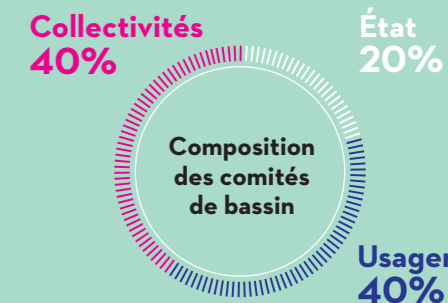
Des redevances perçues pour financer des projets pour l'eau et la biodiversité par des leviers d'actions facilement mobilisables :

- subventions,
- avances remboursables,



Des aides financières et des appels à projets pour :

- financer des projets territoriaux prioritaires,
- faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires,
- susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique,
- promouvoir l'innovation.



Représentants des parlementaires, des conseils départementaux et régionaux, des intercommunalités et des communes

Représentants de l'État et des établissements publics

Représentants des usagers (industriels, agriculteurs, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, personnes qualifiées)

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il prévoit les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs inscrits dans la Directive cadre sur l'eau (DCE).